

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

OFFICIAL SPOKESMAN
of the Commission

23, avenue de la Joyeuse Entrée

Brussels 4
Telephone 35.00.40

Brussels, June 1966
P-33

INFORMATION MEMO

Acting on a proposal by the EEC Commission, the Council of Ministers, at its session of 13 and 14 June 1966, drew up a draft supplementary budget for financial help by the Community towards combating African swine fever in the Iberian Peninsula and the new epidemic of foot-and-mouth disease type "A" in Turkey. The budget has been submitted to the European Parliament.

(a) African swine fever

The occurrence of this disease in Spain and Portugal is a serious threat to the cattle stocks of the Community, especially of France. It is an exotic disease against which the Community's cattle are not immunized; control is imperative in particular through development of effective methods of treatment and vaccines.

The first step was to take all requisite health measures in the countries concerned. The International Office of Epizootics (OIE), Paris, has been called in on this, and a control programme covering three years has been worked out. The EEC is to provide 2 158 000 u.a. against the cost of the OIE's first campaign, in 1966.

At the same time, fundamental research will be carried out into methods of differential diagnosis of ordinary swine fever and African swine fever; the nature of the virus and the way it is transmitted; and the manufacture of an effective vaccine. For 1966 the sum of 493 100 u.a. has been allocated to enable the Commission to embark on this programme.

(b) Foot-and-mouth disease in Turkey

In 1963, on a proposal by the Commission, the Council made available to the FAO the sum of 1 500 000 u.a. to help in the campaign against the SAT 1 virus, which was spreading in Greece and Turkey. In 1964 a further sum of 525 000 u.a. was given to the FAO for the same purpose.

At the end of 1964 a new epidemic, caused by an exotic "A"-type virus, broke out among livestock in Turkey. The contagion spread rapidly, owing to lack of suitable vaccines against the new virus.

A sum of 350 000 u.a. to help prevent this disease from spreading further is to be made available to the FAO, which has said it is willing to co-ordinate the control measures.

Bruxelles, juin 1966.
P - 33

NOTE D'INFORMATION

Lutte contre la peste porcine africaine dans la péninsule ibérique et contre l'épidémie de fièvre aphteuse en Turquie

Sur la base d'une proposition de la Commission, le Conseil de la Communauté économique européenne a établi dans sa réunion des 13 et 14 juin 1966, et transmis au Parlement européen, un projet de budget supplémentaire concernant une contribution financière de la Communauté à la lutte contre la peste porcine africaine dans la péninsule ibérique et contre la nouvelle épidémie de fièvre aphteuse type "A" en Turquie. Les contributions suivantes sont prévues :

a) Peste porcine africaine

La peste porcine africaine apparue en Espagne et au Portugal crée un sérieux danger de contamination pour le cheptel de la Communauté et notamment de la France. Il est particulièrement urgent de combattre cette maladie, qui a un caractère exotique pour la Communauté et contre laquelle le cheptel de la Communauté n'est pas immunisé, et surtout de mettre au point des méthodes de traitement et des vaccins efficaces.

Il est apparu nécessaire en premier lieu de prendre sur place toutes les mesures de police sanitaire qui s'imposent. Dans le cadre des travaux de l'Office international des épizooties (OIE de Paris), un programme de lutte s'étendant sur trois ans a été élaboré à cet effet. Une contribution de la Communauté économique européenne de 2 158 000 u.c. est prévue pour la première action de l'OIE en 1966.

Deuxièmement, on lancera en même temps un programme prévoyant des recherches fondamentales sur les méthodes de diagnostic différentiel de la peste porcine classique et de la peste porcine africaine, sur la nature du virus et son mode de transmission ainsi que sur la fabrication d'un vaccin efficace. Pour le lancement de cette action par la Commission, un montant de 493 100 u.c. est prévu pour 1966.

b) Fièvre aphteuse en Turquie

Sur proposition de la Commission, le Conseil de la CEE avait décidé en 1963 de mettre à la disposition de la FAO un montant de 1 500 000 u.c. pour soutenir la lutte contre le virus SAT 1

sévissant en Grèce et en Turquie. En 1964 un autre montant de 525 000 u.c. a été accordé à la FAO dans le même but.

A la fin de l'année 1964 une nouvelle épidémie provoquée par un virus exotique du type "A" s'est déclarée en Turquie. Elle a pu s'étendre rapidement, étant donné l'absence de vaccins appropriés contre ce nouveau virus.

Un montant de 350 000 u.c., représentant la contribution de la CEE à la lutte contre une extension de cette épidémie, sera mis à la disposition de la FAO, qui s'est déclarée prête à coordonner les mesures en la matière.

-:-:-:-:-